

Montréal

Le salaire garanti aux employés de Grant Slippers

Le chômage, principal souci des Canadiens

Dans toutes les provinces du Canada, c'est le chômage qui est actuellement la grande préoccupation des Canadiens.

Telle est la constatation que vient de faire l'Institut Canadien de l'Opinion publique, mieux connu sous le nom de l'enquête Gallup.

33 p. 100 des Canadiens interrogés ont mentionné le problème du chômage comme étant la plus grave question qui se pose actuellement au Canada; seulement 9 p. 100 des Canadiens ont mentionné le danger de guerre qui se classe au deuxième rang.

C'est dans la province de Québec que le problème du chômage atteint son paroxysme, selon l'enquête alors que 41 p. 100 des Québécois interrogés ont mentionné le chômage.

Le résultat de cette enquête fait contraste avec ceux d'enquêtes précédentes faites par le même Institut sur les mêmes questions.

En janvier 1950, le principal sujet de préoccupation était le problème des marchés étrangers avec 21 p. 100 tandis que le danger de guerre avec 50 p. 100 constituait le principal souci des Canadiens le 1er janvier 1951.

Ce revirement est facile à comprendre.

En 1950, la reconversion d'après-guerre s'accomplissant rapidement, déjà les industriels se trouvaient à la recherche de marchés étrangers sans toutefois se résoudre à mettre leurs employés en chômage.

Une année plus tard, la guerre de Corée retenait l'attention de l'opinion publique: l'on se demandait si cette querelle n'allait pas embraser le monde. Par contre, il n'était plus question de marchés étrangers ni de chômage puisque l'industrie trouvait des débouchés en fabriquant des fournitures de guerre tandis que l'emploi était bon.

Aujourd'hui quand les espoirs de paix sont plus nombreux, que la guerre de Corée est pratiquement terminée et que l'on sent dans le monde un grand désir de paix, les industries de guerre et les besoins militaires embauchent moins de personnel, accaparent une partie moindre de la production.

L'industrie équipée pour produire davantage, les marchés saturés de toutes parts, il en résulte une diminution de l'emploi qui se traduit par un nombre accru de chômeurs.

Ce problème est angoissant tout d'abord pour ceux qui sont en chômage et qui n'ont souvent aucune autre ressource que les prestations que leur verse l'Assurance-Chômage. D'autres, plus à plaindre, doivent vivre de la charité publique ou individuelle, se loger chez des parents, quémander ici et là un morceau de pain.

De leur côté, les industriels ne peuvent rester insensibles aux problèmes que pose le chômage: si les chômeurs doivent consommer pour vivre, ils consomment moins, ils achètent le strict nécessaire, se limitant à la satisfaction de leur besoins les plus pressants.

Ceci est de nature à rétrécir davantage les marchés et d'enrayer davantage la production qui trouvera facilement à s'écouler, d'où un chômage encore accru.

Il n'est donc pas étonnant de constater que le spectre du chômage est actuellement le plus grand centre de préoccupation des Canadiens, car celui qui chôme ne consomme pas tandis que celui qui ne consomme pas crée de nouveaux chômeurs.

Fernand BOURRET

A lire dans ce numéro

M. Gérard Picard, au service des ouvriers depuis vingt ans	P. 2
M. Gaston Tessier, président de la C.I.S.C. au congrès	P. 3
Le rapport du président au Congrès	P. 4-5
Mémoire du Conseil Central de Montréal aux autorités municipales	P. 7
News Digest	P. 8

Une convention qui garantit 42 heures de travail par semaine

L'Union des Travailleurs en Chaussures de Montréal vient de signer une convention collective de travail qui garantit aux employés de Grant Slippers, un manufacturier de chaussures de Montréal, 42 heures de travail par semaine à compter du 1er octobre prochain.

Les salaires

La clause relative à la semaine de travail garantie prévoit qu'à compter du 1er octobre 1954 jusqu'au 31 août 1955, soit une période de 11 mois, l'employeur s'engage à fournir du travail à tous ses employés couverts par les dis-

positions de la convention, pour une durée hebdomadaire de 42 heures à leur occupation habituelle ou à une autre fonction dans le processus de la production.

Dans le premier cas, l'employé sera rémunéré au taux prévu pour son occupation; dans le second cas et pour les heures travaillées dans de telles circonstances, l'employé sera rémunéré au taux du décret de la chaussure et suivant sa classification permanente.

Réembauchage

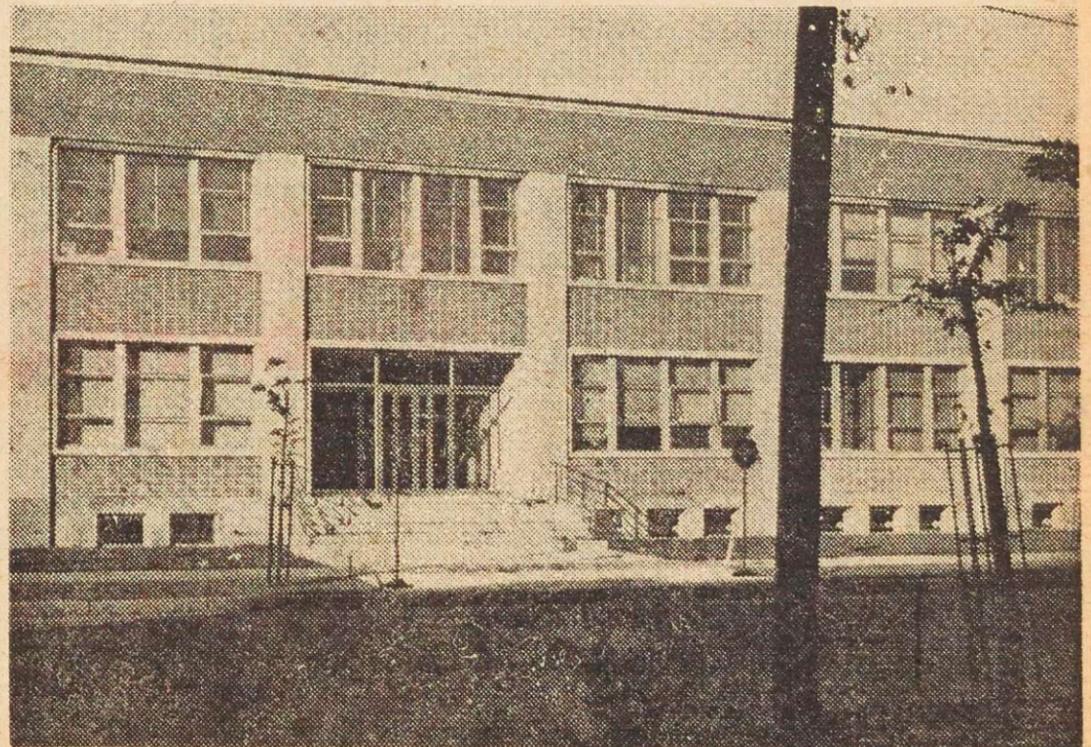
L'employeur s'est en outre engagé à augmenter le nombre de ses employés à 60 au cours du présent mois de septembre et à garder subséquemment à son emploi tout em-

ployé embauché durant cette période pourvu qu'il se révèle un employé compétent au cours des trente jours suivant son embauchage. L'employeur conserve cependant le droit de congédier tel employé pour cause et raison valables.

Par ailleurs, les employés devront se tenir à la disposition de leur employeur 42 heures par semaine, sauf pour la période du 27 décembre 1954 au 10 janvier 1955 et durant la période des vacances d'été, dans le cas d'absence motivée et les jours de fêtes.

Les employés se sont dit très satisfaits de cette entente qui leur assure un revenu garanti pour une période d'une année et les met ainsi à l'abri du cauchemar du chômage.

Le site d'un congrès historique



Voici l'entrée principale du Centre d'apprentissage des Métiers de la Construction de Montréal, au 5205, rue Parthenais, où se dérouleront, à partir de dimanche, les délibérations du 33e congrès annuel de la C.T.C.C.

Nouvelles INTERNATIONALES

(Service de la Presse Ouvrière Coopérative)

La communauté européenne

Le projet de communauté européenne de défense vient de subir un échec cinglant devant l'assemblée nationale française. Le fait n'a surpris personne parce que — de longue date la France s'est toujours opposé au réarmement de son voisin l'Allemagne de crainte que les guerres de 1871-1914 et 1939 ne soient déclenchées à nouveau à la suite de la reconnaissance avec l'armée de l'impérialisme allemand.

Evidemment la politique étrangère américaine a été prise à défaut dans cette affaire et maintenant le projet de conférence à 9 a pour objet de rétablir le même plan, par un autre moyen plus détourné mais qui en sommes revendra essentiellement au même. (Au moment où nous rédigeons ces lignes, il est question que cette conférence ait lieu à Londres). Il peut être assez intéressant de noter que les Allemands eux-mêmes ne voulaient pas de la C.E.D. Nous ne parlons pas des Allemands de l'est mais bien de ceux qui adhèrent au gouvernement de Bonn. Les désertions récentes de 2 grands personnages haut placé dans le gouvernement de la république fédérale ne font que confirmer ces assertions.

O. T. S. E. A.

La conférence sur le sud-est asiatique vient de s'ouvrir à Manille. Devant les critiques nombreuses que ces entretiens ont suscitées en Asie, il se pourrait fort bien qu'au point de vue pratique, le fameux pacte en devienne en sorte qu'une nouvelle alliance commerciale susceptible de renforcer les liens qui unissent les pays qui y adhéreront. Il n'est pas suffisant que 8 pays dont 2 au moins n'ont aucune frontière avec l'Asie, se groupent pour former une alliance efficace. Il faudrait que le projet intéresse tout d'abord l'Inde et ses voisins pour être susceptible d'avoir un résultat efficace.

Tout semble maintenant aller pour le mieux au Guatemala où la junte gouvernementale du colonel Castillo Armas règne en maîtresse absolue sous la protection de la United Fruit Corporation. Ce puissant cartel international à capital américain a triomphé sur toute la ligne dans ce pays. Nous avons cependant l'impression que les chefs du pays dansent sur un volcan. En effet, si les gens ont voulu secouer les communistes et les déloger du pouvoir, il n'en reste pas moins vrai qu'ils voulaient également récupérer les terres que la United Fruit a acquises à des prix dérisoires et qu'elle laissait en friche afin de maintenir le niveau des prix. Les sud-américains ont la passion de l'"idole". Les foules s'éprennent pour un homme et le rejettent dans l'oubli le lendemain. Ne soyons donc pas surpris de constater un de ces jours, que par un brusque rétablissement des choses le gouvernement soit de nouveau renversé au Guatemala et que la United Fruit soit enfin contrainte de "payer" pour ses vieux péchés.

Pour savoir jusqu'à quel point cette compagnie sait protéger ses intérêts disons qu'il faut un capital minimum de \$50,000. pour avoir le droit d'acheter des bananes directement sans passer par un intermédiaire. Cet argent doit être déposé en garanti de paiement à ses bureaux de New-York.

Ce principe contribue en quelque sorte à maintenir une certaine uniformité dans les prix de ventes de fruits importés par la United Fruit et particulièrement les bananes qui constituent l'un des produits les plus importants qu'elle ait en vente.

En éliminant ainsi un grand nombre de petits grossistes la United Fruit est plus à même d'empêcher les fluctuations trop fortes dans les prix de ventes de ses produits.

Au Brésil

Des événements similaires se produisent au Brésil où un ancien gauchiste qui a réussi à grimper l'échelle sociale jusqu'à parvenir au poste de président de la république vient de se suicider. Si l'on étudie un peu la situation, l'on se rend compte que le coup d'Etat qui a provoqué la chute du gouvernement au pouvoir a été causé en quelque sorte par les perturbations d'ordre économique. Résumons. Un journaliste s'en prend au gouvernement au pouvoir qu'il accuse de ne pouvoir régler l'inflation et la crise économique qui règne dans le pays. Selon une méthode très à la mode chez les latins d'Amérique, le chef du gouvernement décide de liquider cet importun. Les balles qui lui sont destinées se trompent d'adresse et c'est un officier d'aviation qui est tué à la place. L'aviation veut venger cette mort et force le président Vargas à démissionner. Au lieu d'obéir, celui-ci se tue. Un autre le remplace et sera chargé de réparer les erreurs nombreuses commises par ses prédécesseurs. Réussira-t-il? Mystère. L'on se rend compte tout de même que l'exploitation des masses a une fin et qu'il faut toujours payer le prix de la trahison. Espérons que ceux qui ont pour mission de diriger les grandes destinées de notre planète sauront retenir ces nombreuses leçons et refréner cet appétit insatiable de conquête mondiale.

Achète
bien
qui
achète

Chez **dupuis Frères**

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone : PLateau 5151

LA SEMAINE

Gérard Picard sert les ouvriers depuis 20 ans

C'est au congrès des Trois-Rivières, en septembre 1934, qu'il accédait au poste de secrétaire-trésorier général de la C.T.C.C. — Président de la C.T.C.C. depuis 1946

Avec le présent congrès de la C.T.C.C. qui s'ouvre cette semaine à Montréal, le confrère Gérard Picard, président général, célèbre le vingtième anniversaire de ses activités comme membre de l'Exécutif de la C.T.C.C. et comme l'âme dirigeante du mouvement syndical le plus représentatif de la province de Québec.

Les plus anciens dans le mouvement syndical, se souviennent en effet que c'est en septembre 1934, lors du congrès annuel de la C.T.C.C. aux Trois-Rivières, que le confrère Picard fut élu secrétaire-trésorier général de la C.T.C.C.

A cette époque, en effet, les postes de trésorier et de secrétaire étaient détenus par un seul homme et c'est le confrère Picard qui fut élu à ce poste qu'il conserva jusqu'à la séparation définitive des deux fonctions. Depuis, il garda le poste de secrétaire général jusqu'en 1946 alors qu'il fut élu président général de la C.T.C.C. à Québec.

Par le journalisme

M. Gérard Picard naquit à Stratford Centre, Comté de Wolfe, P.Q., le 27 mai 1907, et fit ses études commerciales à l'Académie Larocque de Sherbrooke puis ses études classiques au Petit Séminaire de Québec et ses études de Droit à l'Université Laval de Québec.

Dès ses études, Gérard Picard est déjà préoccupé par la question sociale et il est nommé président du cercle acéjiste Laval au Séminaire de Québec.

Lorsqu'il choisit le journalisme comme carrière, au journal *L'Événement*, on lui assigna comme travail professionnel, le reportage des assemblées tenues par le Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec, comme de celui des unions internationales de leur Conseil Fédéré.

La question ouvrière l'intéresse beaucoup et après quelque temps, il devint membre du Syndicat Interprofessionnel des Employés de Commerce dont il fut le délégué au Conseil Général de Québec.

Il devint vite secrétaire de ce Conseil: ses études passées, son expérience des choses comme des hommes lui permirent de s'adapter rapidement à la mentalité du mouvement; sa sympathie pour la masse ouvrière, son désir sincère de servir lui gagnèrent l'estime et la confiance des ouvriers membres des syndicats de Québec.

De la salle de rédaction de *L'Événement*, il passe au journal *L'Action Catholique*. C'est alors qu'il devint secrétaire-trésorier de la C.T.C.C. et qu'il réussit à mener de front son travail de journaliste, de secrétaire du Conseil Général de Québec et de secrétaire-trésorier de la C.T.C.C.

Il fut réélu au poste de secrétaire général jusqu'en 1946 alors qu'il devint président général de la C.T.C.C., poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Nombreuses activités

Au cours de ses nombreuses années d'activités syndicales, M. Picard a été délégué par la C.T.C.C. pour la représenter sur plusieurs organismes en relation étroite avec le syndicalisme, tels que: le Conseil d'Orientation Économique de la province de Québec, les Comités conjoints du Vêtement pour hommes et garçons et du Meuble

de la province de Québec et plusieurs conseils d'arbitrage dont celui des Fonctionnaires Municipaux de Montréal.

Durant la deuxième Guerre, M. Picard fut appelé à siéger sur des organismes aussi importants que le Conseil National du Travail en temps de guerre, le Comité Consultatif du Service National sélectif et le Conseil Canadien des Relations Ouvrières. Il est actuellement membre de ce dernier et du Conseil Supérieur du Travail de Québec.

A quatre reprises, M. Picard fut appelé à remplir les fonctions de conseiller technique de délégué ouvrier canadien aux conférences internationales du Travail, soit à Genève en 1936, 1950 et 1954, et à Montréal en 1946.

Le 23 mai 1936, M. Picard épousait Mlle Marguerite Raymond, de Québec. Cinq enfants sont nés de ce mariage: Louise, Hélène, Raymond, Gisèle et Claire.

Au service des ouvriers

On peut dire que tous les syndiqués de la C.T.C.C. ont bénéficié du travail, de la compétence et des services que leur a rendus Gérard Picard depuis vingt ans. Que ce soit comme représentant de la C.T.C.C. sur les diverses commissions gouvernementales et les organismes provinciaux et nationaux, Gérard Picard n'a cessé depuis 20 ans de faire valoir le point de vue des travailleurs et de travailler à l'amélioration de leur sort.

D'autres travailleurs, plus spécialement ceux qui ont eu recours aux services de Gérard Picard comme négociateur, comme conciliateur, comme arbitre, comme procureur, comme conseiller, savent encore plus que le président général de la C.T.C.C. a toujours été un ami, un serviteur et un protecteur en même temps.

Passé maître dans l'art difficile

des négociations, Gérard Picard, à lui seul, a réussi à conjurer plusieurs grèves ou à les régler avec honneur. Pour ne parler que d'événements récents, mentionnons la



M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. depuis 1946 et secrétaire général de 1934 à 1946, qui célèbre son vingtième anniversaire de service à la C.T.C.C.

grève de la Vickers, la grève chez Dupuis Frères.

Sous sa direction, la C.T.C.C. a connu un essor prodigieux pour atteindre la centaine de mille membres en 1953. Plusieurs services nouveaux ont été mis sur pied tandis qu'autres, tels que le Service d'Éducation, celui du journal *Le Travail*, celui de l'Organisation se sont grandement développés.

Les syndicats de la C.T.C.C. sont pleins de vie, et veulent aller de l'avant: leur élan et leur force, ils la doivent en grande partie au dynamisme de leur président général, M. Gérard Picard.

de
KUYPER
BLENDED
GIN
La vraie
saveur de
Hollande
FONDÉE EN
1695
DISTILLÉ AU CANADA

C.T.C.C.
le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :

ANDRE ROY
Publiciste

ROGER MCGINNIS
Bureaux : 8227, boul. St-Laurent,
Montréal — VE. 3701

Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

IMPRIMERIE DES ALLIÉS

Ministre des Postes Ottawa

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

LA SEMAINE



M. Gaston Tessier, président de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens, photographié à Genève en compagnie de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., lors de la Conférence du Bureau International, en juin dernier.

Montréal

LE PRÉSIDENT DE LA C.I.S.C. AU CONGRES DE LA C.T.C.C.

M. Gaston Tessier de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens est arrivé vendredi à Montréal. — Nombreuses personnalités attendues à la séance d'ouverture, dimanche après-midi, à 2.00 p. m.

Le confrère Gaston Tessier, président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, arrivera aujourd'hui à Montréal pour assister à la séance d'ouverture du congrès de la C.T.C.C., dimanche après-midi. Au moment où nous allons sous presse, il nous est impossible de savoir si le confrère Tessier suivra toutes les délibérations. Chose certaine, c'est qu'il a promis de descendre de l'avion qui l'amène de Paris, dans la journée de vendredi.

françaises, sont affiliés à la Confédération Internationale des Travailleurs Chrétiens dont le statut est reconnu par les organismes internationaux et les agences spécialisées de l'O.N.U.

Il s'agit de la deuxième visite de M. Tessier à un congrès de la C.T.C.C. Sa première visite remonte à 1946 lors du congrès de Québec. On se souvient qu'à cette date, le confrère Tessier avait assisté à la première élection du confrère Gérard Picard, comme président de la C.T.C.C.

Nombreuses personnalités

Plusieurs autres personnalités sont attendues à l'ouverture du Congrès de la C.T.C.C. qui aura lieu dimanche après-midi, dans les locaux du Centre d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment, sur la rue Parthenais, à Montréal.

Outre l'hon. Milton F. Gregg, Ministre fédéral du Travail, dont nous avons annoncé la présence, vendredi dernier, on remarquera parmi les invités, M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail dans le gouvernement provincial; M. le juge Pelletier, président de la

Commission des Relations Ouvrières; M. Alfred Charpentier, commissaire de la Commission des Relations Ouvrières et ancien président de la C.T.C.C.; M. Paul Goulet, sous-ministre adjoint du Travail à Ottawa; Me Paul Lebel, président du Conseil Supérieur du Travail; M. Jean-Paul Deslières, secrétaire du Conseil Supérieur du Travail; M. Maurice Doran, du Service de Collaboration Patronale-ouvrière du Ministère du Travail d'Ottawa; M. Cyprien Miron, directeur du Service de Conciliation du Ministère du Travail de Québec; M. J.-G. Brisson, président de la Commission d'Assurance-Chômage de Montréal; M. Abel Marion, président de l'Union Catholique des Cultivateurs; M. Gérard Filion, directeur du journal *Le Devoir*; M. Camillien Houde, maire de Montréal; M. Omer Asselin, président du Comité Exécutif de Montréal; les membres du Comité Exécutif de Montréal, et plusieurs autres.

Montréal

Les délégués au Congrès pourront se récréer

Programme élaboré par le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal

Afin de permettre aux délégués de la C.T.C.C. et à leurs épouses de se détendre et se reposer des activités de longues journées d'études et de discussions le Conseil Central de Montréal a mis sur pied un comité chargé d'élaborer un programme récréatif pendant le congrès.

C'est le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de la Cité de Montréal qui est en charge de ce programme.

Au moment où nous allons sous presse, l'on nous communique que le programme n'est pas définitivement arrêté mais il se résumerait aux manifestations suivantes dans ses grandes lignes:

Lundi, le 20 septembre : soirée libre

Mardi, le 21 septembre : Soirée récréative au Chalet de la Montagne; une gracieuseté des autorités municipales de Montréal.

Mercredi, le 22 septembre : Visite des installations portuaires de Montréal en bateau.

Judi, le 23 septembre : Visite de la Ville de Montréal avec arrêt à l'Oratoire St-Joseph, à l'observatoire de la montagne et au Jardin Botanique. En ce dernier endroit, un buffet sera offert par la Cité de Montréal.

Vendredi, le 24 septembre : Réunion spéciale et surprise.

Montréal

Grève de 4,000 plombiers

Au Service d'Education

Les plombiers membres de l'Association des Plombiers, soudeurs et poseurs d'appareils de chauffage de Montréal se sont mis officiellement en grève lundi soir dernier, ce qui porte le nombre des grévistes à plus de 4,000 dans la région de Montréal.

L'Association des Plombiers de Montréal (CTCC) a décidé de se joindre à l'Association Internationale des Plombiers (FAT-CMTC) qui avait déclaré la grève dimanche soir dernier.

Cette grève qui paralyse indirectement plusieurs chantiers de construction et qui va prendre de plus grandes proportions si la grève se prolonge, a été déclarée par suite d'un différend entre l'Association Patronale des Plombiers et les deux groupements ouvriers précités.

Les demandes

Le différend porte sur la question des salaires, la question des vacances et le quota des apprentis par compagnon.

Les syndiqués demandaient une augmentation de salaire horaire de 25 cents l'heure. La rémunération des apprentis selon un pourcentage du salaire du compagnon, soit 40, 50, 60, 75 et 85 p. 100 du salaire du compagnon selon les années d'apprentissage.

Les syndiqués veulent aussi bénéficier d'une paie équivalente à 4 p. 100 du salaire gagné au lieu de 2 p. 100 pour la période des vacances.

De plus, les plombiers veulent que le quota des apprentis soit diminué à un apprenti par compagnon au lieu de trois apprentis comme à l'heure actuelle.

Les syndiqués veulent aussi qu'un minimum de trois heures de travail soit payé aux plombiers qui travaillent dans les boutiques



Monsieur Jean-Paul Lefebvre qui, depuis le 1er septembre assume le poste d'assistant-directeur du Service d'Education de la C.T.C.C. M. Lefebvre, dont les bureaux sont situés au 8227 St-Laurent aura particulièrement charge de l'éducation dans la région de Montréal. Avant de passer à la C.T.C.C., M. Lefebvre a occupé pendant cinq années le poste de directeur du Service d'éducation du Conseil de la Coopération du Québec après avoir occupé le poste de secrétaire de la Ligue Ouvrière Catholique de 1947 à 1949.

de réparations alors qu'ils doivent se rendre au travail et que l'on ne peut leur en fournir pour cette période.

On se souvient que l'intervention du sous-ministre du Travail, M. Tremblay la semaine dernière n'avait apporté aucun résultat, l'Association Patronale n'ayant donné aucune réponse au projet de médiation de sous-ministre du Travail.



Cette brochure, préparée sous les auspices de grands spécialistes en médecine et en alimentation, donne de précieux conseils sur la conservation de la bonne santé, sans chichis ni extravagances. Rédigée dans un langage clair, elle contient d'abondantes illustrations en couleurs ainsi que des tableaux et des photographies explicatives. La Sun Life du Canada vous enverra, sans frais, un exemplaire de cette brochure si vous jetez le coupon ci-dessous à la poste.

SUN LIFE DU CANADA

COUPON A la SUN LIFE DU CANADA

218, Immeuble Sun Life, Montréal, Qué.

Nom.....

Adresse.....

Veuillez m'envoyer une brochure gratuite

B. Mongeau
AUTOS-LTÉE
MONTREAL

GI. 3701*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS

LAC.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC

LA QUESTION SOCIALE SERA RESOLUE PAR L'INSTALLATION D'UNE DEMOCRATIE VERITABLE

Abordant le problème social dans son ensemble, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., dans son rapport annuel au Congrès du mouvement qui se tient actuellement à Montréal, conclut que "c'est dans une démocratie véritable, s'inspirant de la philosophie sociale chrétienne, que l'on peut trouver une solution équitable à la question sociale chrétienne."

Dans le rapport qu'il a présenté dès l'ouverture du Congrès annuel de la C.T.C.C., dimanche après-midi, M. Picard précise que "la question sociale est avant tout une question morale". Cette philosophie, ajoute M. Picard, elle se trouve dans les grandes encycliques dont la C.T.C.C. cherche à appliquer les directives.

M. Picard note ensuite que ces principes sont diversement appréciés et acceptés. Si les grands traités que signent les peuples et les grandes déclarations de principes, telle que la Charte de l'Atlantique ou la Déclaration de Philadelphie en 1944 mentionnent expressément les principes fondamentaux de la vraie démocratie, les organisations locales, les gouvernements nationaux et provinciaux ne reconnaissent pas encore ces principes fondamentaux.

En terminant, M. Picard demande d'étudier sérieuse-

Dans son rapport au Congrès de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., dit qu'il faut régler la question sociale à partir de l'entreprise où il faut créer un climat de confiance — Etude sur les droits de la personne humaine, le droit de propriété et le droit d'association — Les réformes nécessaires pour assurer la collaboration entre les éléments constitutifs de l'entreprise: directeurs, techniciens, contremaitres et employés

ment les réformes à entreprendre au sein de l'entreprise moderne en vue d'instaurer une démocratie véritable qui s'inspire de la philosophie sociale chrétienne. Dans ce but, conclut M. Picard, il importe de créer au sein de l'entreprise un climat de confiance dans lequel les divers éléments pourront collaborer intimement.

La question sociale, une question morale

Au début de son rapport, M. Picard rappelle les origines de la question sociale avec l'expansion de l'industrialisme, les misères inévitables que suscita l'expansion industrielle, rapprochèrent d'abord les travailleurs d'une même entreprise, d'une même localité, d'un même pays.

Cette solidarité s'est même exprimée sur le plan international lorsqu'on s'est rendu compte que "la pauvreté où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous" tellement l'interdépendance des peuples se fait sentir aujourd'hui.

"Mais ce qu'on oublie facilement, c'est qu'en dépit de ses incidences économiques ou politiques, la question sociale est avant tout une question morale. Cette vérité, maintes fois répétée, n'est pas encore acceptée. Si elle l'était, le monde n'hésiterait pas à s'inspirer de la philosophie sociale chrétienne avant de proposer des solutions concrètes aux problèmes sociaux modernes. Cette philosophie dont on retrouve la synthèse dans les grandes encycliques sociales, repose sur le respect de la personne humaine et de la famille, sur le droit d'association et son exercice, sur le droit de propriété exercé dans de justes limites, sur la recherche du bien commun dans un esprit de justice et de charité. Depuis sa fondation, la CTCC s'efforce de ne pas s'éloigner de ces principes fondamentaux et il ne saurait être question de leur apporter la moindre modification. Les plus hautes autorités religieuses et morales les ont à maintes fois exposés et commentés. Ils seront d'autant mieux appliqués que seront mieux coordonnés l'action de l'Eglise, l'action de l'Etat et l'action des intéressés. L'Eglise pose les principes et donne des directives générales. Elle ne songe nullement à intervenir pour adresser, par exemple, la liste des entreprises appartenant au secteur privé, la liste des entreprises à inclure dans le secteur nationalisé, ou la liste des entreprises du secteur coopératif."

Les droits de la personne humaine

Après avoir rappelé que l'Eglise s'est toujours préoccupé des droits de la personne humaine, M. Picard souligne plusieurs tentatives de synthèse de ces droits.

La Grande Charte pose certains jalons; le Traité de Versailles constate que les travailleurs ne sont pas traités avec justice, la Charte de l'Atlantique veut mettre le monde à l'abri de la crainte et du besoin tandis que la Déclaration de Philadelphie veut que tous aient des chances égales de poursuivre dans la liberté leur progrès matériel et leur développement spirituel.

Par ailleurs la Déclaration des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies dit notamment:

- Tout individu a droit à la vie, à la sûreté de sa personne.
- Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection.
- Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.
- Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux, d'après le droit national ou international. (...)
- Toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale; (...)
- Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Droits non reconnus par la constitution

Toutes ces déclarations, poursuit M. Picard ont une portée morale mais elles ne paraissent pas avoir de portée légale au Canada ni dans la province de Québec.

Ici, M. Picard déclare que si Ottawa dans son "Bill of Rights" désire reconnaître légalement les droits fondamentaux de la personne humaine, il devrait inscrire ces droits dans la constitution canadienne.

"L'on pourrait ainsi avoir des recours efficaces contre des lois rétrogrades et injustes comme celles qui ont été adoptées par le Parlement de Québec, sur proposition de gouvernement provincial, et qu'il n'est pas nécessaire de désigner autrement que par leurs numéros de bills 19 et 20. Ce serait en même temps un avis sérieux donné à la police provinciale pour que ne se répètent pas les interventions brutales d'Asbestos et de Louisville."

Evolution du droit de propriété

Après avoir noté que le droit de propriété privée est un sujet à confusion, M. Picard retrace l'évolution de ce droit de propriété qui n'a cessé d'évoluer, qui est en évolution et est susceptible d'évolution encore plus grande.

Le droit de propriété fut d'abord absolu et la propriété était inaliénable. Le droit romain, d'abord absolu, consacra l'évolution du droit de propriété et ce n'est qu'en droit moderne que l'on trouve des sociétés par actions, des compagnies, de ces êtres fictifs créés de toutes pièces par notre législation moderne. Le droit de propriété n'est donc ni immuable ni intangible. A preuve ces distinctions de Quadragesimo Anno:

"... C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée, tout à la fois pour que chacun puisse pourvoir à sa subsistance et à celle des siens; et pour que, grâce à cette institution, les biens mis par le Créateur à la disposition de l'humanité remplissent effectivement leur destination."

Les nationalisations

Mais le bien commun peut justifier la nationalisation de certaines entreprises sans pour autant, porter atteinte au droit de propriété privée. On lit dans le même document:

"Il y a des catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées."

Le droit d'association

Ici M. Picard retrace brièvement l'histoire du syndicalisme, des circonstances qui l'ont vu naître et des luttes qu'il doit subir.

"Les progrès ont été lents mais constants. Chaque revendication syndicale a été violemment contestée au moment où elle a été formulée, puis admise et considérée à la fois normale et justifiée. (...)

Peu à peu le patronat en vint à accepter même les fonds de pension, certaines assurances, quelques mesures de sécurité sociale, mais il rédigea ce qu'il estimait les droits inaliénables de la direction. Il eut un certain succès, mais, dans son énévement, le patronat ne paraît pas s'être rendu compte qu'en forçant la note, il en fait l'un des sujets à débattre autour de la table des négociations. Pourquoi y aurait-il dans une convention collective de travail une longue disposition visant à définir les droits de la gérance et au bas de laquelle on pourrait exiger, sans discussion, la signature du syndicat.

Une partie du patronat continue d'insister, mais l'on tend de plus en plus à abandonner cette tactique douteuse.

"Les employeurs et les associations patronales se convainquent graduellement que les organisations syndicales sont là pour y demeurer, et le sens pratique d'un certain nombre d'entre eux leur inspire déjà de s'engager sur la voie d'une collaboration plus étroite."

L'exercice du droit d'association

Au tout début, la loi interdisait les organisations de travailleurs; plus tard le droit d'association fut théoriquement reconnu mais non l'exercice de ce droit et la force primant le droit, la force économique et la grève furent les seuls recours des syndicats.

"La législation existante protégeait les privilèges plutôt que les droits, et chaque nouveau syndicat était reçu comme un chien dans un jeu de quilles. Que faire? Il fallut commencer l'éducation populaire. Des congrès annuels, des mémoires aux autorités gouvernementales, des assemblées, des conférences, des publications saisirent l'opinion publique des principales revendications des travailleurs.

"Il y eut des progrès, périodiquement, à l'approche des élections... et beaucoup de promesses durant les campagnes électorales. Ce processus était bien lent. On parla de faire de l'action politique. Dans plusieurs pays, on en fit. Il y eut des succès et des échecs. Mais la législation progressa plus rapidement.

L'efficacité de l'action politique

En réalité, l'action politique a eu sur la législation des effets identiques aux grèves sur les négociations. Dans les deux cas, les résultats généraux ont indéniablement servi la cause des travailleurs, en dépit des maux, des pertes de salaires, de quelques lois adoptées par esprit de vengeance ou de représailles exercées par l'intermédiaire d'organismes administratifs serviles.

La province de Québec n'a pas été une exception à la règle. Après l'orage, les syndicats, toujours debout et plus décidés que jamais resserrèrent leurs rangs et décidèrent du sort de plusieurs gouvernements. Il n'est pas sûr cependant que les syndicats, dans les cas où ils l'ont fait, aient agi sagement lorsqu'ils ont établi des liens organiques entre eux et un parti politique. L'expérience enseigne que les syndicats, pour ne pas perdre de vue le but pour lequel ils ont été fondés, doivent rester parfaitement libres à l'égard d'un parti politique qu'ils auraient contribué à porter au pouvoir. L'action politique est un moyen entre les mains d'un syndicat. Si elle était considérée comme une fin, les syndicats perdraient leur raison d'être.

"Ce qui est certain, c'est que dans les pays où les syndicats ont fait de l'action politique électorale, et sans nier pour autant les erreurs ou les imprudences commises, le fait syndical a été accepté et les syndicats pleinement reconnus comme institutions nécessaires dans une démocratie bien organisée et vigilante. (...)

Le syndicalisme, admis en temps de guerre

M. Picard rappelle ici l'expérience de la dernière guerre alors que les syndicats étaient pleinement reconnus, les pays associant étroitement les organisations des travailleurs et des employeurs à l'administration de l'économie de guerre.

"Ce qui doit être retenu, dit M. Picard, c'est que l'on reconnaissait officiellement et clairement aux organisations syndicales de travailleurs le droit d'être consultées, le droit de désigner des représentants de leur choix et le droit de participer, par ces représentants dûment mandatés, aux dé-

libérations, recommandations et décisions d'intérêt général. Aucun des représentants syndicaux n'était obligé d'abandonner ses fonctions syndicales. En d'autres termes, aucun n'était placé dans l'obligation de devenir un fonctionnaire permanent du service civil. C'était enfin le respect intégral des principes posés par le Traité de Versailles de juin 1919 au moment de la mise sur pied de l'Organisation Internationale du Travail. (...)

Le Conseil Supérieur du Travail démoli

"Dans la province de Québec, il n'existait qu'un seul organisme consultatif important dans le domaine de la législation du Travail, où l'on respectait les principes du Traité de Versailles de 1919, principes qui avaient non seulement été signés par les pays alliés du temps (et qui n'ont jamais été révoqués) mais que l'on s'était engagé sur l'honneur de l'humanité à appliquer. L'autonomie provinciale doit tout de même être autre chose qu'une frontière où s'arrête la pensée sociale. Ce Conseil Supérieur a été, à toutes fins pratiques, démoli avec cynisme. Il avait eu le tort de soumettre un projet de Code du Travail qui a souverainement déplié au Premier Ministre. Pourtant les recommandations du Conseil du Travail étaient unanimes. (...)

Les revendications de la C.T.C.C.

Le gouvernement de la province de Québec connaît le cahier de revendications de la CTCC. S'il voulait, dans un esprit de justice, s'engager sur la voie de la paix sociale, il commencerait par protéger efficacement l'exercice du droit d'association, il conserverait le Conseil Supérieur du Travail, il ajouterait un comité de relations industrielles à l'Assemblée législative et procéderait sans tarder à la réforme de la Commission des Relations Ouvrières, de la Commission des Accidents du Travail et de la Commission du Salaire Minimum de manière que ces organismes cessent d'être des commissions de fonctionnaires permanents pour devenir des organismes représentatifs des employeurs, des travailleurs et du public. Au lieu d'être un parti au pouvoir, nous aurions un gouvernement démocratique et soucieux du bien commun."

Qu'est-ce que la démocratie?

"C'est dans une démocratie véritable, s'inspirant de la philosophie sociale chrétienne que l'on peut trouver une solution équitable à la question sociale moderne. Une démocratie véritable s'appuie sur le libre choix des gouvernements par le peuple. Sur l'ordre et le partage des responsabilités. Elle suppose un ensemble d'organisations vigilantes que l'Etat reconnaît pleinement en sollicitant et en acceptant leur collaboration pour la solution des problèmes de leur compétence.

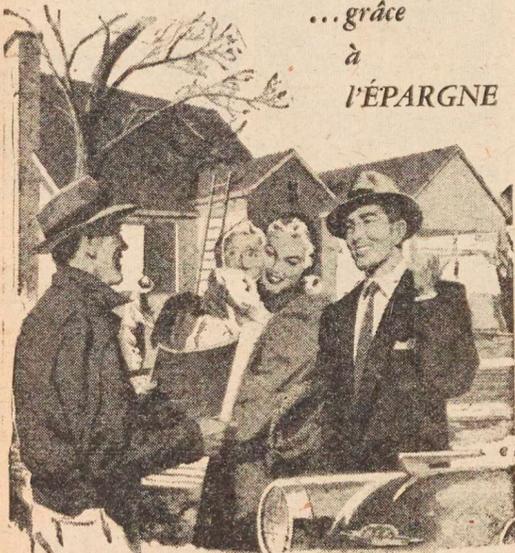
"Dans une démocratie véritable, il y a place pour des nationalisations justifiées, pour des entreprises privées, pour des coopératives agricoles et urbaines, pour des communautés de travail, et pour diverses autres formes d'entreprises qui ne viennent pas en opposition avec le bien commun.

Créer la confiance dans l'entreprise

"Les problèmes sociaux modernes commencent à l'entreprise. Quand la direction ne se préoccupe que des profits et que les autres groupes qui la composent s'unissent en vue de défendre exclusivement leurs droits et leurs intérêts, il ne reste plus personne pour s'intéresser aux problèmes de l'entreprise elle-même. Il importe pour remédier à cet état de choses, de créer un climat de confiance dans lequel les divers éléments constitutifs de l'entreprise pourront collaborer intimement. Chaque groupe continuera d'avoir ses problèmes, sans doute, mais il y aura aussi les problèmes de l'entreprise à la solution desquels tous seront heureux de contribuer. Dans ce climat, le fait syndical serait admis et les syndicats pleinement reconnus. L'on poserait ainsi les fondements d'une démocratie véritable. Ce ne serait plus l'atmosphère irrespirable où des gens travaillant à une œuvre commune se rencontrent et se quittent sans préoccupation particulière pour l'avenir d'une entreprise où ils se sentent étrangers."

UN RÊVE SE RÉALISE

... grâce
à
L'ÉPARGNE



LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

IL Y A UNE SUCCURSALE DANS VOTRE VOISINAGE

TRAVAIL ET FOYER

QUE FERONT LES FEMMES AU CONGRÈS?

Les femmes des déléguées qui accompagnent leurs maris au congrès de la C.T.C.C. cette année sont vraiment chanceuses. C'est le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal qui forme le comité de réception, et il a vraiment fait les choses en grand: une réception au chalet de la montagne, une visite du port de Montréal en bateau, une visite de la ville de Montréal et une réception au Jardin Botanique.

M. René Constant, le président du syndicat des fonctionnaires, nous affirme que nous serons bien servies. Le bureau de direction se fera tour à tour hôte et guide de ces dames et des maris qui pourront se libérer de leurs sérieux travaux.

Une autre chose a été prévue pour les femmes qui seront au congrès, c'est une réunion avec les rédactrices du journal "Le Travail" et les membres du bureau confédéral du travail féminin. Il y a longtemps que les femmes qui assistent au congrès chaque année demandent à faire un peu plus que suivre les délibérations d'une oreille distraite et participer aux soirées ré-

créatives. Pour celles qui veulent se mettre au courant des problèmes syndicaux, et pour celles qui veulent exprimer leur opinion sur la page féminine du journal, nous serons là, nous écouterons et nous discuterons.

Il y aura peut-être plusieurs de ces réunions; elles seront annoncées au congrès, à mesure que l'heure sera jugée propice. Quant au programme récréatif préparé par les fonctionnaires, en voici le détail:

Le Programme

Le 21 — à 7 heures du soir

La Ville de Montréal reçoit les congressistes, leurs épouses et leurs invités à un buffet et une soirée récréative agrémentée de musique d'orchestre.

Le 22 — au cours de l'après-midi

Visite du port de Montréal en bateau.

A l'heure d'aller sous presse, les fonctionnaires attendaient une confirmation des derniers arrangements.

Le 23 — pendant une bonne partie de la journée

Visite de la Ville de Montréal en autobus, avec arrêts à l'Oratoire St-Joseph, à l'île Ste-Hélène et au Jardin Botanique.

La Ville de Montréal offre une deuxième réception, au Jardin Botanique, pour terminer cette tournée.

J. D.

Le Congrès... qu'est-ce que c'est?

Actuellement se tient à Montréal le Congrès annuel de la C.T.C.C. Qu'est-ce au juste que ce Congrès? Qu'ont-ils à y faire nos maris de si important pour motiver une longue semaine d'absence? Ces questions, je me les posais avant d'avoir pu assister au Congrès de la C.T.C.C. J'essayerai d'y répondre, aujourd'hui, au profit des épouses qui n'ayant pu se rendre à Montréal, douteront peut-être durant cette longue absence, de l'efficacité de telles réunions.

Votre mari, madame, est délégué du syndicat de son usine. Ce syndicat fait partie d'une fédération qui groupe plusieurs syndicats d'une même industrie. Les 500 délégués qui étudieront cette semaine, ensemble, les problèmes syndicaux et qui détermineront les lignes de force qui font la pensée du mouvement, ont été choisis par leurs camarades pour les représenter à ces discussions. Le Congrès, c'est eux, c'est à dire, c'est la vie même du syndicalisme.

Les rumeurs entendues un peu partout, venues de gens qui ne connaissent le mouvement que de l'extérieur, à savoir; que le syndicalisme n'est pas démocratique à la base, qu'un petit groupe de personnes définit la politique etc, ne tiennent pas debout quand on a assisté à ces délibérations. Il est de toute évidence que les délégués représentant les travailleurs et leurs syndicats sont vraiment l'âme dirigeante du mouvement, que les questions vitales sont vraiment discutées et tranchées par les représentants des travailleurs, par le Congrès. Ce sont les ouvriers qui discutent et décident des solutions à apporter aux problèmes qui sont les leurs et cela par la voix d'un représentant qu'ils ont eux-mêmes choisi et envoyé.

Différents comités sont formés afin d'étudier les rapports qui sont présentés au Congrès. Ces rapports couvrent tous les domaines de l'activité du mouvement pour l'année qui vient de s'écouler. Ces activités, au cours de l'année sont assurées par des comités permanents ou des services réguliers; rapport du président, du service d'éducation, etc. Ainsi le comité féminin fera rapport à tous les délégués présents, du travail accompli depuis le dernier Congrès et des perspectives de solution qu'il envisage pour aider à régler les problèmes soulevés. Les délégués nommés pour étudier ce rapport, viendront ensuite faire les remarques qu'ils jugent opportunes, proposer une ligne d'action etc. Et, la discussion est ouverte sur le problème pour en arriver à une juste compréhension de ce dernier et entrevoir ensemble des éléments de solutions. La même procédure s'emploiera pour les rapports des différents comités; logements, politique, services d'organisation, technique, juridique, service d'éducation, etc.

Fait suite l'étude des résolutions qui sont envoyées par les syndicats. Ces résolutions sont des manières de voir, des vœux, sur tout ce qui touche de près ou de loin, au syndicalisme, et même à la vie politique de la province ou du pays. Ces vœux une fois adoptés par tous les délégués, présents au Congrès, constituent pour l'année à venir le programme d'action de la C.T.C.C.

Puis viennent les élections qui clotent le Congrès. En même temps que cette procédure qui vous paraît peut-être un peu compliquée, ce qu'il faut voir et sentir surtout c'est l'enthousiasme, l'ardeur, et la foi des militants réunis pour mettre en commun leur expériences, leurs problèmes et leurs espoirs. Mais, du climat même du Congrès, nous en reparleront la semaine prochaine.

Pour aujourd'hui contentons-nous de souhaiter aux 500 délégués qui commencent à siéger, une clairvoyance dans les problèmes qu'ils ont à discuter et soyons, de pensée et de cœur avec eux.

Renée GEOFFROY

Le revue EDUCATEURS

Une revue de grande valeur

La revue française EDUCATEURS, publiée par le Service Central de Recherche et d'Action pour l'Enfance, est destinée à tous ceux qui s'occupent de la formation de l'enfant, à quelque titre que ce soit. Les problèmes multiples, délicats et complexes de la psychologie des jeunes, de même que leurs corollaires pédagogiques, sont traités dans ses pages avec toute la compétence désirable; on y allie le respect des principes perdurables au souci des progrès continus de l'éducation dans un monde en pleine évolution.

Variété et intérêts des sujets.

Aucune des questions que pose la formation de l'enfance et de la jeunesse dans notre société n'est négligée dans cette publication. La variété des rubriques répond à tous les besoins: études sur la psychologie, la pédagogie active, la sociologie et l'éducation générale; chroniques variées sur problèmes actuels, revues et ouvrages pédagogiques, production dramatique; bibliographie, littérature enfantine; documentation; numéros spéciaux annuels de première valeur sur des problèmes de grande actualité comme l'éducation sexuelle, le cinéma, etc.

Source d'inspiration

Toutes les institutions d'éducation devraient mettre à la disposition de leur personnel cette vivante et dynamique revue bimestrielle à laquelle on s'abonne pour le prix de \$3.50 par année en s'adressant à "Educatuers", 5112, Avenue Papineau, Montréal 34. Un numéro spécimen vous sera adressé sur demande accompagnée de 15 cents en timbres. "Educatuers" est sans aucun doute, à l'heure actuelle, la revue pédagogique qui présente le plus d'intérêt pour les hommes et les femmes qui consacrent leur vie au vrai bonheur des enfants et des adolescents.

Les membres des Ecoles de Parents, les groupes de jeunes ménages et en général tous les artisans du renouveau familial découvriront dans "Educatuers" une source abondante d'inspiration qui ravivera leurs convictions et leur enthousiasme.

UNE AUTRE... ILLUSION PERDUE

Notre fille a peur des chiens, hélas! Nous nous étions si bien dit, avant même qu'elle soit née, que nous l'habituerions jeune, que c'est trop bête d'avoir peur des chiens. C'est une autre illusion qui va rejoindre tous les projets qu'on fait d'avance, quand on n'a pas encore d'enfant et qu'on se prépare à faire mieux que tous les parents qui nous ont précédés.

Nous nous sommes procuré un petit épagneul noir, qui devra probablement, le pauvre, retourner d'où il vient. Anne est bien brave du haut de sa chaise, et elle lui fait de beaux sermons, mais dès qu'elle met le pied à terre, si le chien est dans la maison, il faut qu'on lui tienne la main.

Vous voyez ça d'ici: un petit chien fou comme le sont tous les petits chiens de 6 semaines, avec dégâts à terre et jappements aux petites heures, un bébé qui se traîne et se fait mordre les oreilles, et une enfant de 2 ans toute énervée parce que l'animal lui saute dans les jambes.

Une fois de plus, nous n'avons pas fait mieux que les autres parents, nos voisins, dont les enfants nous scandalisent avec leurs crises d'hystérie sitôt qu'ils voyaient un chien.

Nous savons à présent que les enfants ne passent pas toujours là où on veut qu'ils passent. Ils sont bien sages, les parents qui savent accepter leurs enfants comme ils sont.

Ma voisine trouve son Pierrot bruyant et peu docile, et moi je trouve mon Anne pleurnicharde, toujours accrochée à mes jupes.

Qu'y pouvons-nous? Pierrot est un petit garçon bien en vie, en bonne santé, et il a besoin de bouger. S'il ne peut jouer dehors à son goût, parce que maman est trop inquiète, il se reprend avec le fer à repasser et la balayuse. Et comme il a un caractère bien taquin, si sa mère se fâche elle entre dans son jeu.

Il n'y a rien de tragique là-dedans... quand maman n'est pas trop énervée.

Chez moi, c'est la douceur même. "Oui maman" quand les demandes font l'affaire de mademoiselle, et "non maman?" avec un petit air interrogateur, quand elle pense qu'elle peut prendre une chance. Mais c'est aussi des "maman" à n'en plus finir quand elle devrait jouer dehors et me laisser la paix.

Quand j'entreprends de faire cesser les pleurnichages avec des raisonnements et des gronderies, je parle beaucoup pour rien. Ma fille deviendra plus indépendante avec l'âge, et ce n'est pas moi qui peut hâter son évolution. Quand il me faudra aller la chercher chez le 10ième voisin, je regretterai peut-être le "bon vieux temps".

Alex Pelletier disait à la radio, l'autre jour, que les enfants pleurent parce qu'ils n'ont pas, comme nous, la possibilité de s'exprimer autrement, de se révolter ou de se distraire. C'est difficile, disait-elle, de rester calme devant des pleurs d'enfants, mais c'est pourtant ce qu'il faudrait faire.

Oui, c'est difficile. Quand les enfants ont bien dormi, qu'ils sont bien installés avec tout ce qu'il faut pour s'amuser, que les couches sont changées, que vous êtes en train de préparer le souper, en un mot, que vous ne pouvez rien faire de plus pour leur bonheur, est-ce que vous trouvez cela facile de rester calme devant les pleurnichages?

Et bien, pas moi. On me dit que je ne suis pas une femme nerveuse, mais "les mains me démangent" de distribuer une couple de fessées...

Une de mes voisines, dans ce temps-là, tourne la radio plus fort et chante à tue-tête. Je vous transmets le renseignement pour ce qu'il vaut.

Les difficultés d'une mère de famille ne se règlent pas toujours avec des petits trucs faciles. Nous maîtrisons nos impatiences, jour après jour; parfois elles nous échappent, souvent elles bouillonnent à l'intérieur. Une chanson ne peut pas toujours tout régler.

Jamais, avant d'élever des enfants, la vie ne nous avait demandé de tels efforts pour maîtriser notre caractère. Notre métier est sûrement le plus exigeant de tous, mais nous nous consolons en pensant que c'est celui qui peut le plus nous perfectionner. Quand nous seront grand-mères, il faudra sûrement nous canoniser!

Jeanne DANSEREAU

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Au moment où nous allions sous presse, nous sommes avisés qu'à la demande de Canadian Vickers, la séance d'arbitrage fixée au 15 septembre a été remise à une date qui sera déterminée par le Tribunal d'Arbitrage.

Les assemblées générales qui se dérouleront en anglais, le 22 septembre à 5.00 p.m. et en français, le 23 septembre à 5.00 p.m., seront, sans aucun doute, des plus intéressantes. Plusieurs délégués qui viendront de toute la province pour assister au congrès de la CTCG ont été invités à adresser la parole à ces assemblées. Faites-vous un devoir d'assister à ces assemblées. Les délégués qui adresseront la parole viennent des chantiers maritimes de Sorel et de Lauzon.

Plusieurs membres du syndicat qui sont actuellement malades ont vivement apprécié les visites et les cadeaux qu'ils ont reçus de la part du Comité de visites aux malades et veulent exprimer par ces colonnes leurs plus sincères remerciements.

Les membres de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers qui n'ont pas reçu leur copie du journal Le Travail sont priés de communiquer au bureau de leur union afin de remédier à cet état de choses.

L'Hon. George Prudham, ministre des Mines et des Recherches, vient d'annoncer l'octroi d'un contrat à la Canadian Vickers pour la construction d'un navire de 285 pieds pour le Service Hydrographique canadien. On estime à \$3,992,000 le coût de ce navire. Ce sera un navire à deux hélices et il entrera en service durant la saison

de navigation de 1956. Son rayon d'action sera de 14,000 qu'il pourra accomplir sans refaire son plein de combustible. Ce vaisseau aura 49½ pieds de largeur, un tirant d'eau de 15 pieds, un déplacement de 3,700 tonnes et portera un équipage de 102 personnes, y compris le personnel scientifique.

Toute nouvelle d'intérêt général pour les membres de l'Union peut être communiquée à la Rédaction du journal Le Travail, 8227 St-Laurent, ou transmise à l'agent d'affaires du Syndicat.

L'Union des Travailleurs des Chantiers Maritimes de Vancouver, C.B., présentera les demandes suivantes à la compagnie lorsque s'ouvriront les négociations dans quelques jours:

- 1.—Une augmentation générale de 10 p. 100.
- 2.—Une paie de vacances équivalente à 6 p. 100 du salaire gagné durant l'année.
- 3.—Temps double pour le travail les jours de congés statutaires en plus d'une journée de congé payé.
- 4.—Neuf jours d'emploi préalable pour avoir droit aux congés au lieu de 13.
- 5.—Le temps supplémentaire rémunéré à temps double.
- 6.—Le paiement par la compagnie du coût total du plan d'assurance-groupe.
- 7.—Une allocation de 5 p. 100 l'heure aux charpentiers qui se servent de leurs outils.

Avec l'été qui s'achève, un nombre de plus en plus grand de membres de l'Union se rendent à leur local pour suivre les programmes télévisés sur l'appareil que l'Union a fait installer pour l'agrément de ses membres.

Montréal

LE CONSEIL CENTRAL VEUT PLUS D'ACTION A L'HOTEL DE VILLE

Logement, chômage, moralité publique, circulation, font l'objet d'un mémoire, jeudi dernier.

Dans le mémoire qu'il présentait hier midi aux autorités du Conseil de Ville de Montréal, le Conseil Central de Montréal réclame plus d'action de la part des autorités municipales notamment pour régler le problème du chômage, celui du logement, de la moralité publique, de la circulation et du bien-être social, etc.

En rappelant que le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal représente 88 syndicats qui comptent plus de 25,000 membres dont la grande majorité sont des pères de famille, le mémoire souligne que les organisations professionnelles ou commerciales, tout comme les groupements culturels, les organisations de parents, les comités de citoyens forment la base du gouvernement, c'est-à-dire de la démocratie.

"Nous croyons, dit le mémoire, que ces organisations et ces groupements représentent les individus et les familles, d'abord auprès de l'autorité publique la plus rapprochée du peuple, l'autorité de la cité".

Revenus municipaux

Dans son mémoire, le Conseil Central des Syndicats nationaux constate que la Cité de Montréal n'est pas en mesure à l'heure actuelle de faire face aux déboursés qu'occasionneraient les demandes qu'il fait. Le Conseil Central se rend compte en effet que les revenus de la Cité sont limités de même que son pouvoir d'emprunt. C'est pourquoi, pour ne pas grever davantage le propriétaire le Conseil Central suggère d'autres sources de revenus que la ville devrait tenter d'acquiescer :

Les évictions

Le mémoire rappelle aussi que la ville ne possède pas les services nécessaires pour venir en aide aux familles qui sont évincées de leur logement.

En conséquence le Conseil Central suggère de mettre sur pied un service social spécialisé dans les problèmes du logement, avec caisse suffisante et service de renseignements.

L'autorité municipale, de concert avec les gouvernements de Québec et d'Ottawa, devrait entreprendre immédiatement un programme de production et de travaux publics, principalement pour la construction de logements, construction qu'on aurait dû commencer il ya déjà quelques mois pour rattraper un peu les retards accumulés depuis plusieurs années. Cela aurait eu pour effet de maintenir au niveau de l'an dernier l'indice d'emploi dans la construction.

Le problème du logement

Le mémoire fait ensuite une analyse du problème du logement à Montréal et constate que seulement 17.5% des logements de Montréal sont occupés par leurs propriétaires alors qu'à Toronto la proportion est de 60.2% et de 56.11% dans l'ensemble du Canada.

Le coût du logement

Pour l'ensemble du Canada, l'indice du coût du logement a grimpé de 24% entre 1944 et 1953, alors que l'indice général des prix à la consommation ne s'accroissait que de 15.5%. A Montréal, l'augmentation atteint même 31.5% alors que l'indice général ne subit qu'une élévation de 16.7%. Et d'aucuns estiment que la situation réelle est pire que celle que révèlent les statistiques. Dans la cité de Montréal, 51,940 demeures sont surhabitées, soit 21% du total, 26,120 demeures ont besoin de réparations majeures, soit 11% du total. Alors que dans l'ensemble du Canada, l'encadrement ne dé-

passé pas 15%, dans Montréal il est de 21%. Et, si nous ajoutons à ce pourcentage celui des maisons qui ont besoin de réparations majeures, soit 11%, nous arrivons à un pourcentage de 36% des demeures qui ne sont pas convenables.

16,016 familles habitent en chambres, 16,037 logements n'ont pas de toilette avec chasse d'eau, 46,000 sont sans baignoire ni douche, 28,693 logis abritent deux familles et plus.

Le mémoire fait ensuite allusion au problème de l'aménagement des terrains pour la construction de logements à prix modique, aussi bien que celui de la démolition des taudis qui ont tous deux fait l'objet de législation fédérale et provinciale.

Il est indiscutable que la responsabilité première pour la démolition des taudis relève de l'administration montréalaise. C'est la ville de Montréal qui doit prendre l'initiative et faire les démarches nécessaires aux fins de bénéficier de la loi nationale d'habitation en ce qui concerne la démolition des taudis. Le manque de collaboration entre les divers gouvernements est désastreux. Il empêche la réalisation de projets nécessaires tel que la construction de logements à prix modique qui seraient loués ou vendus avec des périodes de remboursement suffisamment longues pour que les chages puissent s'amortir grâce à un loyer en rapport avec les faibles revenus des travailleurs. La ville de Montréal, étant donné sa capacité d'emprunt à un taux d'intérêt plus avantageux que celui que peuvent obtenir les particuliers, pourrait constituer un organisme de crédit, au moins pour le paiement initial sur les nouvelles propriétés.

Relations ouvrières et Police

A la lumière des incidents qui se sont déroulés à l'occasion de certaines grèves, comme par exemple celles de Bluestone, Simmons Bed, Grovers, Canadian Copper, et Dupuis Frères, le Conseil Central croit que les autorités municipales ne sont pas en mesure de faire face aux situations difficiles qui naissent des conflits ouvriers et il suggère à la ville de Montréal de créer un comité de relations ouvrières chargé d'enquêter et de faire rapport sur toutes les tensions et difficultés qui surgissent dans le domaine des relations patronales-ouvrières.

Le Conseil Central s'élève aussi contre certains excès de zèle dont a fait preuve la police municipale à l'occasion de certaines grèves. "Le Conseil Central s'élève avec force contre le fait de limiter les lignes de piquetage à un certain nombre d'ouvriers. Le droit de grève appartient à chaque ouvrier et chacun a le droit d'un user et de faire du piquetage autant que n'importe quel autre citoyen qui se rend au cinéma, au magasin ou à son travail."

La moralité publique

Sous ce titre général qui groupe plusieurs sujets: la prostitution, le jeu, le pari, la loterie, le respect du dimanche, les panneaux réclames indécentes, la littérature obscène, la tenue des établissements publics, la surveillance des salles où se consomment des liqueurs alcooliques et de celles où l'on présente des spectacles, etc., le Conseil Central a toujours recommandé et appuyé toutes les initiatives diligentes et fermes. En outre le Conseil Central rappelle qu'il a approuvé l'enquête sur la moralité publique moralement et financièrement mais il regrette que l'administration municipale n'ait pas mis à la disposition de l'enquête toutes les sommes nécessaires au rétablissement de l'ordre et à l'examen des responsabilités au sujet du vice commercialisé dans la métropole.

Distribution de circulaires

Le Conseil Central demande en outre que le règlement 2077 mo-

diffiant le règlement 270 qui oblige les organisations professionnelles de travailleurs et les autres à soumettre leurs textes à la censure du directeur de police lorsqu'ils veulent distribuer des placards, des circulaires. Tout en admettant que l'autorité municipale ait le devoir de maintenir et de rétablir la paix et le bon ordre le Conseil Central prétend que l'arbitraire ne doit pas être érigé en principe. En conséquence le Conseil Central suggère que la distribution de toutes circulaires qui n'a pas un caractère commercial soit permise à condition qu'on avise l'autorité municipale et qu'on en dépose une copie à l'hôtel de ville parce qu'il existe des lois pour punir ceux qui se rendent coupables de sédition ou de libelles.

Circulation et transport

Le fait que le travailleur doit prélever une ou deux heures sur chacune de leurs journées pour se rendre à leur travail et en revenir, préoccupe grandement le Conseil Central.

Aussi favorise-t-il en principe la construction d'un métro et il estime qu'il faudra probablement en venir là un de ces jours. Mais le Conseil Central voudrait que ce métro fût construit sans surcharger de nouveau le contribuable et à plus forte raison le salarié. Dans l'état où se trouvent ses finances, Montréal pourrait difficilement, selon le Conseil Central, mener à bonne fin une tâche de cette envergure, sans accroître d'une façon désastreuse, les taxes qui pèsent déjà lourdement sur le montréalais. Le Conseil Central estime qu'une entreprise comme le métro ne pourrait s'effectuer qu'avec l'aide des gouvernements provinciaux et fédéraux ou encore après l'acquisition par la ville de nouvelles sources de revenus, comme nous l'avons déjà suggéré.

REUNION DES DELEGUES DE DEPARTEMENT

Tous les troisième mardis à 5.00 heures dans la salle de l'Union (prochaine réunion, le 20 septembre).

ASSEMBLEE GENERALE (Section anglaise)

Le 22 septembre, à 5.00 heures p.m., après le travail, dans les locaux de l'Union.

ASSEMBLEE GENERALE (Section française)

Le 23 septembre, après le travail, à 5.00 heures p.m., dans les locaux de l'Union.

ASSEMBLEE GENERALE (bilingue)

Le 23 septembre pour l'équipe de nuit, après le travail à 6.00 heures a.m., dans les locaux de l'Union.

NEWS

(Continued from page 8)

The Marine Workers Union at Burrard Dry Docks in Vancouver, B.C., have announced their demands which they present to the company when negotiations open in a few days. The demands are:—

- 1.—10 percent increase in wages.
- 2.—Six percent gross earnings as vacation allowance.
- 3.—Double time for all Statutory holidays, plus a day off with pay.
- 4.—Nine days qualifying period for Statutory holidays instead of the present thirteen.
- 5.—All overtime to be paid at the rate of double time.
- 6.—The company assume full cost of C. U. & G. medical aid plan.
- 7.—Five cents per hour tool allowance for shipwrights.

With the advent of the passing of Summer (if you'll pardon the expression more and more members are visiting the union office and passing an hour or two enjoying the television programs which are televised on the set the union installed as an added service for the members.

ERRATUM

Un article du journal Le Travail de la semaine dernière nous faisait dire que les employés de la Ville de Joliette demandait une rétroactivité de 10 ans lors de la mise en application de leur fonds de pension qui est actuellement à l'arbitrage.

M. Noël Lacas, agent d'affaires du Conseil Central de Joliette, nous prie de rectifier car ce n'est pas seulement 10 années de rétroactivité que demande le Syndicat mais bien la rétroactivité entière.

NICOLET

Dernièrement avaient lieu à Nicolet les élections des officiers pour la prochaine année sous la présidence de M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie.

Voici les noms des officiers élus: président, Rodrigue Duguay, réélu pour un cinquième terme; vice-président, Jean-Paul Lemay; secrétaire, Gaston Proulx; secrétaire-financier, Robert Courchesne; trésorier, Jules Grandmont; directrices, Jacqueline Beaulac et Julienne Castonguay; sentinelle, Grégoire Paradis.

Au cours de la même assemblée, les membres ont aussi décidé de porter le montant de leur cotisation syndicale mensuelle à \$2.25.

La

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

est la seule mutuelle

qui, dès le décès

du chef de famille,

continue de payer

son salaire,

chaque semaine.

• Renseignements donnés à titre gracieux.

J.-HORMISDAS ROY

gérant

Montréal-Lachine

60 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal (1) PL 1808

ANNUAL REPORT BY PRESIDENT PICARD

In his annual report delivered before the delegates in attendance at the 33rd Annual Convention of our Union held in Montreal, Mr. Gerard Picard, General President of the C.C.C.L. spoke to an overflow audience. He said "It is in a true Democracy, which has received its inspiration from Christian social philosophy, that we will find an equitable solution to the question of Social Christianity".

"The social question is before all a moral question. This philosophy, added Mr. Picard, will be found in all the important encyclicals and which the C.C.C.L. is applying to its Movement".

Mr. Picard concluded this part of his annual report with a directive aimed at all present, to give serious study to this important question and apply it whenever the opportunity occurs. Mr. Picard concluded by stating "It is important to create, in the heart of this enterprise, an air of confidence in which the several concerned elements may collaborate more closely together".

EDITOR NOTE: We regret that owing to lack of space we are unable to carry Mr. Picard's interesting address in its entirety, but our bi-lingual brothers will be able to read the complete text in our French language section of this issue.

THE EDITORS' OPINION

Jobless Crisis No 1 Problem

Foremost in the minds of all Canadians in our ten provinces is the question of unemployment.

This was evident by the results of a Poll conducted by the Canadian Institute of Public Opinion, better known as the Gallup Poll. 33% of Canadians, who were questioned claimed the unemployment situation was the gravest question, while 9% said the danger of war, which placed the latter in second place to the jobless crisis.

In the Province of Quebec, 41% of those interrogated put unemployment as the leading fear or crisis. This survey contrasts forcibly with the previously held Polls.

In 1950, the reconversion period was rapidly accomplished by the industries which were out to corner the foreign markets, resulting in the employees being kept on the payroll.

One year later the war in Korea held the public eye and people were asking if this conflict would kindle a world fire. The foreign market campaign was forgotten, by the industries producing war supplies and armaments.

To-day when Peace seems more real, and the war in Korea practically forgotten, the defense industries are laying off their employees by hundreds. The markets are saturated with goods through overproduction and the result is more and more people face unemployment.

These conditions are hard to bear by people who are living on what little the Unemployment Insurance furnishes them. Others, less fortunate, have more cause for complaint while depending upon public charity or living on the charity of relatives or friends.

It is not very difficult to grasp that the foremost question and fear in most Canadian's minds, is unemployment. It is paradox in itself when those without work conserve, while the others who do not conserve, create new members for the jobless army.

Metal Workers In Conciliation

After five meetings of direct negotiations with the Griffin Steel Company of Saint-Hyacinthe, The Union of Metallurgists (C.C.C.L.) have decided to apply for the intervention of a Conciliator of the Department of Labor. The Union, which was incorporated on August 11th and received its certification some weeks later, have taken this decision due to a deadlock in attempting to negotiate on the principal demands. The Union is asking, among other demands, a guaranteed seniority clause with recognition in respect to promotions.

In regards to the salary clause, the Union is asking for a reduction in working hours from 50 to 42½ hours a week with full compensation plus an hourly increase

of 10c and an additional 10c an hour for night shift workers.

The demands also include a sick benefit insurance plan the costs to be borne equally by the company and the union.

The first meeting with Conciliator Malouin took place September 2nd. Brothers S. Ted Payne, vice president of the Union of Metallurgists (C.C.C.L.), Marcel Martin, Syndicate president, Rene Loiselle, secretary Jean-Paul Côté, director, Donat Martel and Georges Pate-naude organizers of the Central Council of St. Hyacinthe represented the Union while Messrs D. V. Hamilton, M. Presse and J. Turney acted for the company.

The next meeting with the Conciliator is scheduled to take place this week.

Montréal Plumbers Strike!

LE TRAVAIL — MONTREAL
The Association of Plumbers of Montreal (C.C.C.L.) have decided to join with the International Union and have declared a strike which brings the total of tradesmen in Montreal on strike to 4,000. The International Union voted to strike last Sunday and were followed by the C.C.C.L. plumbers on Monday when their strike was called.

This work stoppage will paralyze indirectly many construction projects. The dispute of the two unions concerns the questions of salaries, vacations and the number of apprentices per shop.

The C.C.C.L. men are asking for a 25c an hour increase and a proportionate increase for helpers. A 4% allowance for vacations instead of 2% as at present, a guaranteed minimum of 3 hours, on repair work is demanded. The intervention last week by the Deputy Minister of Labor Gerard Tremblay, produced no results, and the Patronal Association of the employers did not acknowledge the Minister's decision.

65% Increase in Failures in Six Months

Ottawa — In the first six months of this year 1,210 Canadian firms went bankrupt. This was an increase of 65% over the 733 commercial failures recorded during the first half of 1953.

The amount of liabilities involved in these business failures more than doubled over last year's total and amounted to \$32,868,000, according to the Dominion Bureau of Statistics.

Quebec showed the largest number of business failures in the January-June, 1954 period, with 896 against 541 a year earlier. In Ontario the number rose from 112 to 192, in the western provinces from 65 to 98 and in the Atlantic provinces from 15 to 24.

Union Sponsored Home for Workers

Ottawa — The most important feature of the 1954 Labor Day celebrations in the Ottawa area was a ground-breaking ceremony for a union-sponsored low-rental housing scheme.

Mayor Charlotte Whitton officiated at the sod-turning to formally start construction of the \$500,000 housing scheme sponsored by the Ottawa and District Trades and Labor Council (TLC).

The 50 unit project in the city's west and will be constructed under federal housing legislation with the Central Mortgage and Housing Corporation providing 90% of the money and the City of Ottawa meeting the balance. The project is known as Mooretown in memory of the late president of the Trades and Labor Congress of Canada.

In addition to providing much-needed low-rental accommodation in the Capital, the project will also provide employment for union labor. Construction will be carried on through the winter and it is hoped to move the first families into the apartments early next summer.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

As we go to press we are advised that, at the request of Canadian Vickers Limited, the arbitration meeting scheduled for September 15th has been postponed until a later date.

The date will be set by the Arbitration Tribunal.

General membership meetings, in English on September 22nd at 5.00 p.m. and in French on September 23rd at 5.00 p.m. will, no doubt, prove more interesting than usual. Several delegates from throughout the Province who are in attendance during our Annual Convention have been invited to address the membership at these gatherings. Make it a point to be present. The delegates who will address the meetings are from other shipyards in Sorel and Quebec.

Many members who have been on the sick list have voiced their appreciation of gifts and visits from the Sick Visiting Committee and have requested this column to extend their thanks to the committee.

Members of Canadian Vickers National Union of Shipyard Workers (C.C.C.L.) who have failed to receive their copy of *Le Travail*,

please communicate with your Union office without delay and this omission will be adjusted immediately.

The Honorable George Prudham, Minister of the Department of Mines and Technical Surveys at Ottawa, has announced the granting of a contract for the construction of a 285 foot survey ship for the Canadian Hydrographic Service to the Canadian Vickers Limited. The cost of the ship is placed at \$3,922,088. It will be a twin-screw vessel and is scheduled for service during the navigation season of 1956. The cruising range of the proposed vessel will be 14,000 miles, sufficient for a full season's charting without refueling. The ship will be 49½ feet wide, with a 15 foot draft, a displacement of 3,700 tons and carry a crew of 102, including scientific personnel.

Any acceptable news items which would prove of interest to the general membership will be gladly accepted. Please address all items to the Editor, *Le Travail*, 8227 St. Lawrence Bl'vd, Montreal, or hand them in to your Business Agent at the Union office.

Continued on page 7

UNION MEETINGS

SHOP STEWARDS MEETING —

Every third Monday, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall (next meeting, September 20th).

GENERAL MEMBERSHIP MEETING — (English)

Will be held September 22nd, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall.

GENERAL MEMBERSHIP MEETING —

September 22rd, (Night shift) (Bilingual) after work at 6.00 a.m., at your Union Hall.

GENERAL MEMBERSHIP MEETING — (French)

September 23rd, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall.

A New Home For the C. C. C. L.

The erection of an imposing new 11-storey building, the future home of our Union, The National Syndicates C.C.C.L. will take form in a few months, with the building of a modern edifice at the corners of Dorchester and St. George Streets, near the intersection of Bleury St., in the heart of downtown Montreal.

The building will house the offices of the C.C.C.L., the Central Council of Montreal and its affiliates and our Union's newspaper *Le Travail*.

Standing in the center of the City, near all the larger hotels and transportation facilities, it will be within easy reaching distance from all parts of Montreal.

The 11-storey structure will comprise principally, offices of the syndicates, the Central Council of Montreal, the C.C.C.L. and *Le Travail*. The remaining vacancies will be rented to help finance the enterprise. Five meeting halls will be situated on the first floor, the first hall will have theatrical facilities, and will seat 1,216 people while the remaining four halls will seat respectively 418, 266, 245 and 224. A cloak room and restaurant will also occupy this floor.

Six stores will be rented on the ground floor street level. A battery of four modern elevators will serve the building, while in the rear of the building parking facilities will be provided to accommodate 50 automobiles.

The building will be constructed on land measuring 182½ feet frontage by 140 feet depth.

Construction of new Headquarters was found vitally necessary when our present De Montigny Street building proved inadequate to house our ever growing Union.

The new project will afford ample space to provide for the steady future growth of the C.C.C.L.